

# LA FÉDÉRATION HORLOGÈRE SUISSE

ORGANE de la CHAMBRE SUISSE DE L'HORLOGERIE, des CHAMBRES DE COMMERCE, des BUREAUX DE CONTRÔLE, des ASSOCIATIONS PATRONALES de l'INFORMATION HORLOGÈRE SUISSE et de la FIDUCIAIRE HORLOGÈRE SUISSE (Fidhor)

Paraissant le Jeudi à La Chaux-de-Fonds

LES CONSULATS SUISSES À L'ÉTRANGER REÇOIVENT LE JOURNAL

Annonces: Publicitas, S. A. suisse de Publicité, 5, rue St-Honoré, Neuchâtel, Tél. 5.11.87  
Succursales et Agences en Suisse et à l'Étranger

ABONNEMENTS: Un an Six mois  
Suisse . . . . . Fr. 14.05 Fr. 7.05  
Union postale . . . » 26.- » 13.-  
Majoration pour abonnement par la poste  
Compte de chèques postaux IV b 426

ANNONCES:  
suisSES 15 centimes le millimètre,  
étrangères 20 cts. le millimètre.  
Les annonces se paient d'avance.

## La nouvelle répartition territoriale de l'Europe et les relations commerciales

La première année de guerre européenne vient de se terminer. Elle a bouleversé complètement les données continentales, aussi bien qu'extra-européennes, sur lesquelles notre économie se fondait pour ses échanges internationaux.

En douze mois, toutes nos relations commerciales se trouvent modifiées, aussi bien par le régime politico-économique auquel elles sont soumises qu'en raison des nouvelles superficies territoriales attribuées à certains États. Nous ne retiendrons pour l'heure que la question territoriale, laquelle recouvre — on le sait suffisamment — le potentiel économique des pays.

Pour mieux juger des modifications — nous devrions dire transformations, tant celles-ci ont été radicales, — il faut partir de la carte « ancienne » de l'Europe de celle que nous avons connue il y a quelques mois à peine, semble-t-il. L'Europe se composait alors de quelques grandes Puissances, à équilibre politique plus ou moins stable, et d'une série de pays de grandeur moyenne et, parfois même, de petites surfaces.

En Europe, l'U. R. S. S. comptait 6 millions de km<sup>2</sup> et une population de 133 millions d'individus. L'Europe entière recouvrant une surface de plus de 11 millions de km<sup>2</sup> et abritant une population de 530 millions d'âmes, on voit que la Russie soviétique s'adjudgeait la part du lion. Elle était suivie des grandes nations, de l'Allemagne (538,000 km<sup>2</sup>, après l'accord de Munich, de septembre 1938, et 79 millions d'habitants), de la France (551,000 km<sup>2</sup>, 42 millions d'hab.), de l'Italie (310,000 km<sup>2</sup>, 44 millions d'hab.) et de la Grande-Bretagne (243,000 km<sup>2</sup>, avec l'Irlande du Nord, mais sans l'État Libre, et 47 millions d'hab.).

Les puissances moyennes étaient la Pologne (390,000 km<sup>2</sup> et 35 millions d'hab., toujours après Munich), l'Espagne (505,000 km<sup>2</sup> et 25 millions d'hab.), la Roumanie (295,000 km<sup>2</sup>, et 20 millions d'hab.), la Yougoslavie (248,000 km<sup>2</sup>, 15 millions d'hab.), la Hongrie (105,000 km<sup>2</sup>, 10 millions d'hab.) et la Tchécoslovaquie (99,000 km<sup>2</sup>, 10 millions d'hab. également).

On ajoutait à la liste 17 petits États, par le nombre des habitants plutôt, États comptant moins de 10 millions d'âmes, mais dont quelques-uns toutefois, la Finlande, la Grèce, l'Islande, la Suède et la Norvège, avaient une surface supérieure à 100,000 km<sup>2</sup>. Restaient enfin six États minuscules, le Luxembourg, le Liechtenstein, Andorre, Monaco, St-Martin et l'État du Vatican.

Nous régions, en conséquence, nos ventes et nos achats sur la concurrence que se faisaient tous ces nombreux pays et, en particulier, les plus grands d'entre eux. Une porte se fermait-elle que nous voyions une autre s'ouvrir. Il était aisé de faire jouer les compétitions et d'obtenir, au total, un volume commercial moyen à peu près invariable.

La situation a complètement changé. Si des États n'ont pas disparu, plusieurs d'entre eux, tout en conservant leur frontière ancienne, ont passé sous l'influence de quelques grands peuples. La carte de l'Europe ne se présente plus sous l'aspect du barriolage dont nos enfants ont étudié la signification il y a peu de temps encore. Elle s'est étrangement simplifiée. Elle se simpli-

fiera plus encore peut-être. Et il a fallu un singulier effort de réadaptation — il le faudra aussi à l'avenir — pour tenir compte, dans le domaine économique et commercial, des transformations opérées.

En plein armistice continental (la paix européenne est appelée à modifier ce tableau), l'Europe paraît occupée, presque exclusivement, par trois grands pays et un groupe de neutres.

L'Allemagne est la première à bénéficier de la nouvelle répartition. Aux 673,000 km<sup>2</sup> qu'elle possédait le 1er septembre 1939, en y comprenant la Slovaquie, État sous sa protection, elle a ajouté 923,000 km<sup>2</sup>. Elle domine donc maintenant sur 1,596,000 km<sup>2</sup>. Sa population, de même, de 89 millions d'habitants, s'est accrue de 71 millions, au total 160 millions d'hab. Les territoires nouveaux sous son contrôle sont la France septentrionale et occidentale (26 millions d'hab. et 300,000 km<sup>2</sup>), la Pologne occidentale (20 millions d'hab., 188,000 km<sup>2</sup>, les Pays-Bas (9 millions d'hab., 34,000 km<sup>2</sup>), la Belgique (8 millions d'hab., 31,000 km<sup>2</sup>), le Danemark (4 millions d'hab., 43,000 km<sup>2</sup>), la Norvège (3 millions d'hab., 323,000 km<sup>2</sup>), puis Dantzig, le Luxembourg et les îles Anglo-normandes.

L'Union soviétique était forte, il y a un an, de 170 millions d'individus (21 millions de km<sup>2</sup>, Asie comprise). Ses nouvelles conquêtes lui valent 21 millions d'hab. et 457,000 km<sup>2</sup> supplémentaires. Le 1er septembre dernier, l'U. R. S. S. couvrait 21 millions 632,000 km<sup>2</sup>, où vivaient 192 millions d'êtres. Parmi les nouvelles acquisitions, la Pologne orientale figurait pour 195,000 km<sup>2</sup> (12 millions d'hab.), la Roumanie septentrionale pour 49,000 km<sup>2</sup> (4 millions d'hab.), la Lituanie pour 60,000 km<sup>2</sup> (3 millions d'hab.), la Lettonie pour 66,000 km<sup>2</sup> (2 millions d'hab.), l'Estonie pour 48,000 km<sup>2</sup> (1 million d'hab.). La Finlande orientale avait donné à la Russie une surface égale à la Suisse (41,000 km<sup>2</sup>), mais une population de 2,000 âmes seulement.

À côté de ces deux Puissances, bien agrandies, l'Italie est pour ainsi dire restée sans changement. À ses 338,000 km<sup>2</sup> (compte-tenu de l'Albanie) et à ses 46 millions d'individus, elle n'a ajouté que 800 km<sup>2</sup> de territoires français (8,000 hab.), le 11 juin 1940. Il va sans dire que la répartition sera tout autre à la signature de la paix.

Les Alliés n'ont pas eu un sort égal, jusqu'ici. La France non occupée ne compte que 251,000 km<sup>2</sup>, moins de la moitié de son territoire ancien, sa population 16 millions d'âmes, les deux cinquièmes environ de sa population d'avant-guerre.

Par contre, la Grande-Bretagne, malgré la perte des îles Normandes, a augmenté sa puissance. Avec Gibraltar et Malte, sa surface faisait, en 1939, 243,000 km<sup>2</sup>, peuplés de 48 millions d'âmes. Depuis, elle s'est installée dans les îles Faeroer, danoises (1400 km<sup>2</sup> et 26,000 âmes) et, toujours pour éviter l'encerclement de l'Allemagne, en Islande (103,000 km<sup>2</sup>, 119,000 hab.). Le territoire contrôlé par la Grande-Bretagne aujourd'hui, est, par conséquent, de 347,000 km<sup>2</sup> et sa population de 48 millions d'hab., pour ainsi dire sans changement.

Sans doute, la guerre continue et les frontières, d'ailleurs considérées comme provisoires par les vainqueurs actuels, connaîtront de nouveaux et prochains changements. En attendant, il faut tenir compte des réalités et chercher à discerner comment, dans une Europe dont les dirigeants veulent rationner l'économie, le tra-

vail national doit être organisé, réorganisé, pour qu'il ne s'arrête pas, mais au contraire présente tous les caractères d'une adaptation rapide qui lui permette de doubler le cap des mauvais jours.  
Ch. B.

## Avis aux exportateurs

En raison des fêtes du Jeûne fédéral, les Bureaux de la Chambre Suisse de l'Horlogerie et de la Chambre Cantonale Neuchâteloise du Commerce seront fermés le **Lundi 16 Septembre 1940**.

Les Exportateurs sont donc priés de faire en sorte que leurs demandes de visa pour cette période parviennent à la Chambre, **Samedi 14 Septembre à midi**, au plus tard, afin que les envois ne subissent pas de retard.

Chambre Suisse de l'Horlogerie.

## Blocus allemand

Nous attirons votre attention sur les communiqués publiés dans la Feuille officielle suisse du commerce du 5 courant, No. 208, concernant une interdiction de transit par l'Allemagne et l'Italie.

Le gouvernement allemand a publié, en date du 29 août 1940, une ordonnance qui traite le transit de certaines marchandises par le territoire douanier allemand à partir du 1er septembre 1940. Les marchandises qui sont mentionnées à l'annexe de cette ordonnance ne peuvent transiter par les territoires douaniers allemands que si elles sont accompagnées d'un certificat de transit « Geleitschein » délivré par le Service commercial de la Légation d'Allemagne à Berne, Elfenstrasse 19.

Le gouvernement italien a communiqué à la Légation de Suisse à Rome que les bureaux de douane italiens ont reçu des instructions analogues. Les mêmes marchandises énumérées à l'annexe de l'ordonnance allemande à laquelle nous venons de nous référer ne peuvent transiter par l'Italie qu'accompagnées d'un certificat de transit délivré par la Légation d'Italie à Berne, Elfenstrasse 14.

Nous précisons encore que les mesures ainsi prises n'affectent en rien les prescriptions suisses sur l'octroi des permis d'exportation.

Nous vous donnons ci-dessous la liste des produits figurant dans l'ordonnance précitée, qui intéressent notre industrie horlogère.

	Tarif allemand
Edelsteine, bearbeitet, für technische Zwecke	aus 678 a bis d aus 679
Pierres précieuses, ouvrées (taillées, etc.) pour usages industriels	ex 678 a—d ex 679
Maschinenteile aus Eisen, bearbeitet	783 a/d 799 a/d
Pièces de machines en fer, ouvrées	783 a/d 799 a/d
Stahldraht für Uhrenfedern	aus 792 a/b
Fil d'acier pour ressorts de montres	ex 792 a/b
Uhrmacherwerkzeuge aus Eisen	aus 806 b aus 811 a aus 812 aus 813 a/b aus 814 a/b aus 815 a aus 815 b

# BRILLANTS - BIJOUX

achat et vente

HENRI WEBER, Taillerie de diamants  
Bleicherweg 10 Zürich 2 Téléphone 7.74.35

Manufacture d'Horlogerie de Bienne cherche

# Employée

énergique, active et débrouillarde, ayant quelques années de pratique dans la branche horlogère. Langue française, connaissance de l'allemand, sténo-dactylographie française. - Offres sous chiffre W 21505 U à Publicitas Bienne.

## Diamant!

J'achète toutes quantités de diamant Boart au prix du jour.

Adresser offres avec prix et quantités disponibles sous chiffre H 21543 U à Publicitas Bienne.

A vendre une dizaine de **Machines à percer** avec tout l'outillage, en bon état.

S'adr. à Louis Migy, Cœuve. Téléph. 62.05

On cherche à acheter de suite une

**Machine à tourner les boîtes système Dubail**

avec les pinces et un numéroteur avec petits chiffres.

Offres à Fabrique de boîtes Arthur Miserez à Saignelégier.



POUR CATALOGUES PROSPECTUS. ETC.

**HAEFELI & CIE**  
LA CHAUX-DE-FONDS

## Paragon Co., Lausanne S. A.

74, Route de Genève

FABRIQUE DE BLOCS ET FORMULAIRES CONTINUS vous offre contrôle et sécurité.

Demandez par ses représentants démonstrations appropriées à vos genres de commerce.

### Blocus allemand (suite)

Outils d'horlogerie en fer	mêmes positions
Schrauben von nicht mehr als 9 mm. Stifstärke, auch mit aufgeschraubten Muttern; Nieten von nicht mehr als 9 mm. Stifstärke	aus 825 e
Vis, même avec écrous y vissés ou rondelles y adaptées	ex 825 e
Schritzzähler und ähnliche Taschenzählwerke ohne Uhrwerke	891 d2
Compte-pas et compteurs de poche similaires, sans mouvement d'horlogerie	891 d2
Chronographen; Repetieruhren; Stopuhren	aus 929 a bis c
Chronographes, montres à répétition, montres stop	ex 929 a-c
Rohwerke zu Taschenuhren oder Armbanduhren	aus 931
Ebauches pour montres de poche et montres bracelets	ex 931
Triebe und Unruhen (Balancen) aus Stahl für Taschenuhren oder Armbanduhren	932
Pignons et balanciers en acier, pour montres de poche et montres bracelets	932
Teile von Taschenuhren oder Armbanduhren (Uhrfournituren) aus unedlen Metallen oder aus Legierungen unedler Metalle, auch vergoldet, versilbert oder mit Gold oder Silber belegt (plattiert) oder in Verbindung mit anderen Stoffen (einschliesslich der Werkböden, und Steinlagerschrauben, auch in Verbindung mit Steinen)	933

Parties de montres en métaux communs ou en alliages de métaux communs, non dénommés ci-dessus: Platines ayant dans le grand diamètre plus de 2,5 cm. même combinés avec des rubis, vis pour coussinets à rubis, même combinés avec les rubis	933
Tachometer, nicht elektrische, in Verbindung mit Uhrwerken	934 A
Tachimètres, non électriques, combinés avec des mouvements d'horlogerie	934 A
Uhren für Kraftwagen (auch elektrische oder elektrisch betriebene)	aus 934B1 aus 884 aus 885 c
Montres pour véhicules à moteurs (électriques)	ex do.
Taschen und andere Zählwerke mit Uhrwerken sowie selbsttätige Mess- und Registriervorrichtungen mit Uhrwerken	934B2
Compteurs de poche et autres compteurs, ainsi qu'appareils automatiques mesureurs et enregistreurs combinés avec des mouvements d'horlogerie	934B2
Uhrwerke (mit Ausnahme der Gehäuse) aus unedlen Metallen oder aus Legierungen unedler Metalle zu den unter die Nr. 934A bis 934C2 fallenden Uhren	935A
Mouvements d'horlogerie (sans boîtes) pour horloges comprises sous les Nos. 934A à 934C2 et parties de ces horloges, en métaux communs ou alliages de ces métaux, à l'exception des cages et des poids importés en même temps que les horloges correspondantes, ces accessoires devant être taxés d'après la matière qui les compose	935A

**Paul DUBOIS**  
SOCIÉTÉ ANONYME  
ST. IMIER SUISSE

SPECIALITÉS pour L'HORLOGERIE  
PRECISION QUALITÉ

MAISON FONDÉE EN 1881

### Horloges de précision

pour fabrique d'horlogerie, avec aiguille au centre, balancier compensé, etc., à vendre au prix de Fr. 85.—

R. FERNER  
La Chaux-de-Fonds

#### Cause maladie

Situation exceptionnelle est offerte à commerçant actif et capable comme gérant intéressé d'un très important magasin d'horlogerie-bijouterie à Genève. Ancienne maison bien réputée, bénéfices prouvés.

Ecrire sous carte 1339 Rive-Genève.

Maison d'horlogerie conventionnelle offre ses services pour fabrication de chronographes et autres complications. Montres et mouvements ultra-plats de 7 à 17<sup>mes</sup>, dep. 7/12<sup>mes</sup> (1,316 mm.) d'épaisseur, en toute 1<sup>re</sup> qualité. Travail consciencieux.

Ecrire s. chiffre H 29048 L à Publicitas Lausanne.

**NOTZ & CO.**  
BIENNE

**ACIER SANDVIK**

On cherche à acheter petite entreprise horlogère possédant des

**Contingents pour l'Allemagne et pour l'Italie**

Offres s. chiffre P 3085 N à Publicitas Neuchâtel.

# CHRONOGRAPHES

Fabrique spécialisée dans l'établissement et la fabrication des mécanismes de chronographes en séries, cherche à entrer en relations avec Maison désirant faire ses chronographes.

Ecrire sous chiffre P 3083 N à Publicitas Neuchâtel.

### Statistique mensuelle sur le poinçonnement des ouvrages en métaux précieux et sur les essais de produits de la fonte

#### Monatliche Statistik über die Stempelung von Edelmetallwaren u. über die Proben von Schmelzprodukten

Août 1940	Boltes de montres - Uhrgehäuse			Fabrication nationale			Fabrication étrangère			Bijouterie-Orfèvrerie Schmuck- und Schmiedwaren 1)	Essais/ Proben
	Or Gold	Argent Silber	Platine Platin	Or Gold	Argent Silber	Platine Platin	Ausländische Fabrikation	Ausländische Fabrikation	Ausländische Fabrikation		
Bâle	—	—	—	—	—	—	—	—	—	794	1
Berne	—	—	—	—	—	—	—	—	—	5	101
Bienne	251	558	—	—	—	—	—	—	—	103	17
Buchs	—	—	—	—	—	—	—	—	—	90	—
La Chaux-de-Fonds	14 201	574	2	—	—	—	—	—	—	54	106
Chiasso	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Genève	2 657	—	14	—	—	—	—	—	—	152	14
Grenchen	30	226	—	—	—	—	—	—	—	—	1
Le Locle	1 294	356	—	—	—	—	—	—	—	2	20
Neuchâtel	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Le Noirmont	—	1 699	—	—	—	—	—	—	—	—	1
Porrentruy	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Romanshorn	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
St-Imier	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Schaffhouse	—	—	—	—	—	—	—	—	—	72	—
Tramelan	288	778	—	—	—	—	—	—	—	—	3
Zurich	—	—	—	—	—	—	—	—	—	25	14
Total de Juillet 1940	18 721	4 191	16	—	—	—	—	—	—	1 297	278
		22 928									
Total de Juillet 1939	28 680	6 408	52	71	97	41	—	—	—	1 911	327
		35 140									

1) Pour les ouvrages de bijouterie et d'orfèvrerie, le poinçonnement est facultatif. Für Bijouterie- und Schmiedwaren ist die Stempelung fakultativ.

Bureau central du contrôle des métaux précieux. Zentralamt für Edelmetallkontrolle.

Uhrenteile (Uhrfurnituren) zu Uhren der Nr. 934A bis 934C2, aus unedlen Metallen oder aus Legierungen unedler Metalle, (einschliesslich Steinlager-schrauben, Hemmungsträgern, u. Teilen von solchen, auch mit Steinen) mit Ausnahme der Gehäuse und der nicht zugehörigen Gewichte

aus 935B  
aus 884b  
aus 885c

Pièces détachées pour montres des pos. 934 A jusqu'à 934 C2, en métal commun ou alliages en métal commun (y compris les chatons de vis et porte-échappements, de même que les parties de ceux-ci, avec vis) à l'exception des boîtes

mêmes positions

Les conséquences de l'ordonnance publiée par le gouvernement allemand et approuvée également par le gouvernement italien s'appliquent pratiquement à toutes les exportations de Suisse, sauf celles destinées à l'Allemagne, à l'Italie et à la France, puisque, momentanément tout au moins, nous ne pouvons atteindre des pays tiers que par l'utilisation de territoires allemands ou occupés par l'Allemagne et de territoires italiens. La rupture des communications ferroviaires par la France non occupée, du fait de la destruction d'un viaduc en Savoie, empêche tout transit par cette région.

### Arrêtés fédéraux

Le Conseil fédéral vient de promulguer un arrêté fédéral qui intéresse l'application des deux arrêtés tendant à protéger l'industrie horlogère. Il s'agit de celui réglementant l'ouverture, l'agrandissement d'entreprises et l'exportation des produits horlogers et de celui réglant le travail hors fabrique et dans les petites entreprises.

Il était prévu dans ces deux arrêtés du 29 décembre 1939 que le Département fédéral de l'économie publique pouvait déléguer ses compétences dans certains cas déterminés à l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail. Par son nouvel arrêté, et à la suite de changements d'ordres internes survenus dans la répartition de fonctions au sein même du département, le Conseil fédéral remet au Secrétariat général du département de l'économie publique les compétences octroyées jusqu'à maintenant à l'Office fédéral de l'industrie.

En outre, dans l'application de l'arrêté sur le travail hors fabrique, le Secrétariat général du département pourra, au nom de ce département, donner des instructions obligatoires aux cantons.

Ces nouvelles prescriptions apporteront certainement une simplification dans les relations de l'industrie horlogère avec l'autorité fédérale, puisque toutes les questions horlogères vont se trouver centralisées, à partir du 1er octobre, au Secrétariat général du département de l'économie publique.

### Bibliographie

Sous la plume du Dr. H. Rütishauser, ancien fonctionnaire dirigeant de l'Office Suisse de Compensation, a paru un intéressant exposé sur la réglementation du trafic des paiements de la Suisse avec l'étranger. Les renseignements et conseils pratiques qu'il contient sont puisés à la source et seront certainement très utiles à tout homme d'affaire s'occupant d'exportation.

Ce volume porte le titre:

#### Clearing- und Kompensationsverkehr

et peut être obtenu dans toutes les librairies et auprès de la Société Suisse des Commerçants au prix de fr. 3.50.

### Postes, Télégraphes et Téléphones

#### Correspondance téléphonique avec le Portugal

Dans les relations téléphoniques avec le Portugal sont admises dès aujourd'hui les catégories de conversations suivantes: Conversations par abonnement; conversations payables à l'arrivée; conversations avec avis d'appel (seulement dans le sens Suisse-Portugal).

#### Expéditions horlogerie suisse - U. S. A.

15 à 20 jours, Embarq. Lisbonne ch. jeudi. — 1 kg Fr. 3.— 2 kg Fr. 5.—, 3 kg Fr. 6.—, 4 kg Fr. 7.—, 5 kg Fr. 8.—, plus 5% ass. tous risques compris risques de guerre. Groupage à Genève jusqu'au lundi soir. Avancer frais de port, si poss. assur. Remb. ap. déliv. colis au destinat. Exp. Thiébaud, 15, r. Mt.-Blanc, Genève.

### Les recettes principales de la Confédération

Les événements internationaux et la remobilisation de l'armée n'ont pas laissé d'avoir des répercussions défavorables sur les recettes principales de la Confédération et sur les excédents d'exploitation de certaines entreprises en régie. L'augmentation constante des recettes douanières depuis avril 1938 a pris fin, et l'on enregistre maintenant un mouvement inverse, comme en font foi les chiffres suivants:

	1939	1940
mai	27,2 millions de francs	24,4 millions de francs
juin	29,2 »	18,4 »
juillet	25,6 »	14,7 »
Total	82.- millions de francs	57,5 millions de francs

En l'espace de trois mois, on enregistre donc, uniquement sur les droits d'entrée, une diminution de recettes d'environ 25 millions de francs. Grâce aux résultats favorables des premiers mois de l'année, qui dépassent d'environ 12 millions de francs ceux de la période correspondante de l'année dernière, la moins-value par rapport à 1939 se réduit à environ 13 millions de francs à la fin de juillet. Mais il faut s'attendre à ce que la diminution enregistrée depuis mai continue à se manifester, et qu'à la fin de l'année on ait à déplorer une sérieuse diminution des recettes par rapport à 1939. Il est juste d'ajouter que les résultats de l'année dernière étaient extrêmement élevés, puisqu'ils ont dépassé 300 millions de francs, sans les droits d'entrée sur le tabac et l'imposition de la bière. Certains mois, le produit des droits d'entrée a dépassé 30 millions de francs.

Il faudra compter également avec une sérieuse diminution des recettes provenant du droit du timbre et de l'impôt sur les coupons. A fin juillet déjà, on enregistre une diminution de près de 6 millions de francs, en comparaison de l'année dernière.

Les événements de ces derniers mois ont entraîné aussi une diminution des recettes du trafic postal. C'est ainsi que les comptes de juin ont bouclé par un excédent de recettes d'exploitation de 2000 francs seulement. Pour compenser la différence, il faudrait pouvoir compter sur une augmentation notable des recettes au cours de ces prochains mois, ce qui n'est malheureusement guère probable. Bien heureusement les résultats d'exploitation des télégraphes et des téléphones compensent, au moins partiellement, cette diminution. L'augmentation du trafic télégraphique a été tout particulièrement frappante. C'est ainsi par exemple que durant les mois de mai et de juin, les recettes provenant des taxes télégraphiques ont atteint près du double de celles de mai et juin 1939.

Aux C. F. F., les recettes d'exploitation continuent à être favorables. Tous les mois de l'année, juillet excepté, accusent des recettes sensiblement plus élevées qu'en 1939.

En résumé, les principales recettes de la Confédération et les résultats des entreprises en régie présentent le tableau suivant pour le premier semestre de l'année:

	1939	1940
douanes	145,4 millions de fr.	143.- millions de fr.
droits du timbre	40,8 »	35,1 »
excédent d'exploitation		
poste	9,4 »	4.- »
télegr. et téléph.	34,6 »	37,7 »
C. F. F.	52,2 »	87.- »

### Avis aux Exportateurs

#### Finlande

Les exportateurs d'horlogerie qui n'auraient pas été atteints par la circulaire de la Chambre suisse de l'horlogerie du 4 septembre 1940 et qui, par conséquent, n'auraient pas eu l'occasion d'annoncer leurs créances en marchandises sur la Finlande, sont priés de le faire immédiatement auprès de la Chambre suisse de l'horlogerie, à La Chaux-de-Fonds.

Les renseignements suivants sont requis:

Nom de l'importateur finlandais.

Date de la facture ou des factures.

Indication du montant pour chaque facture et du montant total.

### Commerce extérieur

#### Australie

##### Restrictions d'importation

Selon une communication du Consulat général de Suisse à Sydney, des permis d'importation seront distribués sur la base de  $\frac{1}{4}$  ou 25 % de la valeur des importations effectuées pendant l'année de base (1er juillet 1938 au 30 juin 1939), et cela pour les marchandises des catégories A à C, pendant la quatrième période de contingentement qui s'étend du 1er juillet au 30 septembre 1940.

D'autre part, les restrictions d'importation ont encore été renforcées à partir du 1er juillet 1940 pour diverses marchandises. Dans la liste de ces nouvelles restrictions, les articles suivants intéressent l'industrie horlogère:

1. Marchandises pour lesquelles il n'existe plus de quotes d'importation et qui sont ainsi totalement attribuées à la catégorie D:

No. du tarif 208 (A) (2) Articles en métal n. c. a.: Bracelets métal pour montres.

2. Marchandises dont la quote d'importation a été réduite de 50 %:

No. du tarif 318 (A) (4) (b) (1) Montres.

### Avis de l'Information Horlogère Suisse

Rue Léopold Robert 42, La Chaux-de-Fonds

Les créanciers de la maison

Orixa S. A., La Chaux-de-Fonds (en faillite)

sont priés de nous envoyer le relevé de leur compte en triple, au plus vite, afin que nous puissions sauvegarder leurs intérêts.

— Nous mettons en garde contre:

Anglo-European Agency, Colombo.

### Trafic des paiements avec l'étranger

#### Belgique

##### Abrogation du moratoire

Le moratoire décrété le 13 mai 1940 par le gouvernement belge vient d'être abrogé le 17 août. En même temps, sont également abrogées les ordonnances concernant les créances datant d'avant le 10 mai 1940. On peut aussi disposer entièrement des créances en comptes de chèques postaux.

#### Italie

##### Prescriptions de l'accord de transfert avec la Suisse

L'Office suisse de compensation à Zurich a édicté un résumé des prescriptions de l'accord de transfert italo-suisse du 22 juin 1940, intéressant spécialement les créanciers individuels suisses.

La formule en question (No. 7011) peut être obtenue auprès du dit office.

#### Pologne et territoires polonais occupés

Liquidation des anciennes et nouvelles créances découlant des échanges de marchandises et de services entre la Suisse, d'une part, et le Gouvernement général des territoires polonais occupés et les territoires de l'ancienne république polonaise incorporée au Reich, d'autre part

Une enquête a été faite récemment par l'Office suisse de compensation à Zurich sur l'état des créances suisses provenant de l'échange de marchandises et de services vis-à-vis des débiteurs domiciliés sur territoire polonais, d'une part, et sur les montants totaux des dettes commerciales des maisons suisses à l'égard de créanciers domiciliés sur les territoires polonais, d'autre part. Elle a révélé qu'il existait un excédent considérable des créances sur les dettes commerciales de la Suisse dans les échanges avec les territoires de l'ancienne République polonaise. La plus grande partie des créances non réglées sont dues par le Gouvernement général.

L'Office suisse de compensation a envoyé une circulaire sur les conditions de compensation avec la Pologne (compensation s/P) dans laquelle il stipule les modalités de compensation prévues par le Gouvernement général et indique quelles sont les possibilités de liquider les anciennes créances et engagements découlant de l'échange de marchandises et de services.

Nous engageons les intéressés à demander ladite circulaire du 21 août 1940 à l'Office suisse de compensation à Zurich.

Imprimeurs: Haeferli & Co., La Chaux-de-Fonds

Abonnez-vous! À

„La Fédération Horlogère Suisse”

## VENTILATION S.A. STÆFA



FONDÉE EN  
1890

DÉPOUSSIÉRAGE INDUSTRIEL  
AVEC OU SANS FILTRAGE DE L'AIR  
RÉCUPÉRATION DE MÉTAUX PRÉCIEUX  
CHAUFFAGE PAR AIR CHAUD  
CONDITIONNEMENT DE L'AIR

TÉLÉPHONE 93.01.36

SERTISSAGES



**PIERRES FINES pour L'HORLOGERIE**  
**BRUNNER FRÈRES**  
LES ÉCREUSES LE LOCLE

TÉLÉPHONES: BUREAU 3.12.57  
DOMICILE 3.15.98

**PIERRES A CHASSER, diamètres précis**  
Livraisons par retour.

EMBOUTISSAGES

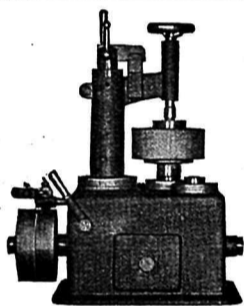
PRIX AVANTAGEUX

EXPORTATION

CONTREPIVOTS ET  
EMBOUTISSAGES  
EN TOUS GENRES

*Weber Frères, St-Jimier*

TÉLÉPHONE 1.51



**Constructeur-Mécanicien**

**HERMANN MEYER**

BIENNE 7 Téléphone 29.35

Machines modernes pour la fabrication  
d'Aiguilles et Pierres fines de montres

**ANTIROUILLE S.A. LA CHAUX-DE-FONDS**

Doubs 152 - Téléphone 2.14.92

Nickelage, argentage de mouvements.  
Dorage de chatons.

Passage au bain antirouille de toutes pièces  
d'horlogerie en acier.

Département spécial pour le nickelage de pièces  
en série. — Décolletage et T. S. F.

**FABRIQUE DE BOITES DE MONTRES**  
**GINDRAUX & Cie**

150, rue du Parc LA CHAUX-DE-FONDS Téléphone 2.29.24

**BOITES EN TOUS GENRES**

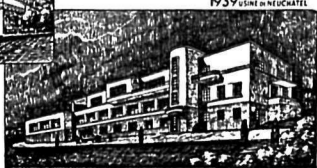
rondes, fantaisies, en or, en or gris et platine, acier inoxydable et nickel chromé  
NOUVEAUTÉS

**OUTILLAGE ET MÉCANIQUE DE PRÉCISION**  
**J.L. QUARTIER, BIENNE** Ch. du Cornouiller 1  
Tél. 5096

Construction de tout genre d'outillages, Appareils et Instruments  
Spécialités pour l'horlogerie • Etampes simples et compliquées •  
Jauges cyl. et de formes • Entreprise de travaux de fraisages,  
taillages et découpages en séries



1939 USINE DE NEUCHÂTEL



**Micromécanique S.A.**  
Neuchâtel

La plus grande fabrique suisse de:  
Petites jauges-tampons et bagues  
Jauges spéciales sur plans  
Calibres à tolérance  
Calibres filetés  
Calibres-étalons combinables  
Micromètres „Magister“ au 1/1000 de mm

PRODUCTION JUSQU'À 12.000 JAUGES PAR MOIS

Prix de base:  
des tampons Fr. -.75 (∅ 0,50 - 2,50 mm + - 0,001 mm)  
des bagues Fr. 3.- (∅ 1 - 4 mm)

# Schindler & Liechti

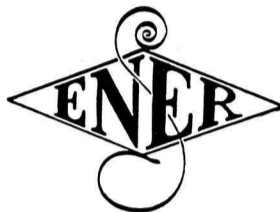
G. m. b. H.

**Fabrication de Fraises**

Spécialité: Fraises pour pignons et roues  
à profil constant et théoriquement juste.

Téléphone 37.57

**BIENNE**  
Chemin du Coteau, 25



Maison conventionnelle

**Fabrique de ressorts de montres**

**V. GEISER & FILS**

LA CHAUX-DE-FONDS

Temple-Allemand 93

Tél. 2.34.40

Spécialistes de la qualité EXTRA ET ULTRA  
SOIGNÉE, ressorts bon courant,  
RESSORTS DEMI-RENNERSÉS,  
RESSORTS RENVERSÉS VÉRITABLES  
DE QUALITÉ INSURPASSABLE

## BANQUE FÉDÉRALE S. A.

Capital et Réserves: Fr. 50.000.000

LA CHAUX-DE-FONDS

ENCAISSEMENT DE COUPONS

GARDE DE TITRES

PLACEMENT DE CAPITAUX

TOUTES OPÉRATIONS BANCAIRES AUX MEILLEURES CONDITIONS

Les bases de l'Industrie horlogère mondiale

## LA JAUGE „CARY“

Nos références:

Normes ASUAG

les Fabriques d'horlogerie

les Fabriques de pierres

Ebauches S. A.

les Fabriques de Balanciers

réunies



**Vente des Tampons et Bagues:**

LES DIFFÉRENTES SUCCURSALES DES  
FABRIQUES D'ASSORTIMENTS RÉUNIES S. A.  
LE LOCLE, LE SENTIER ET BIENNE  
CHATONS S. A., LE LOCLE

**Fabrication:**

Tampons:

ASSORTIMENTS RÉUNIES, Succ. D, LE SENTIER

Bagues:

CHATONS S. A., LE LOCLE